

Image not found or type unknown



PLU - Surface plancher limitée à 300 m2 - Légal ?

Par **HERBIN Marie Françoise**, le **16/05/2017** à **00:27**

Bonjour

Le PLU de ma commune indique que :

Pour les constructions existantes à usage d'habitation qui disposent d'une SHON minimale de 75 m², leur extension se limite à 300m² de SHON maximum, extension comprise.

Est-ce légal de limiter ainsi la surface de plancher sans tenir compte de la superficie totale du terrain ?

Dans la négative, pourriez-vous m'indiquer les textes de loi et articles qui pourraient étayer ma demande de PC ?

Merci d'avance pour vos conseils éclairés.